

Master GRH en alternance : critères de validation des offres de contrats

Forte de sa longue expérience de formation aux Ressources Humaines, Grenoble IAE proposera à la rentrée 2024 son Master GRH sur deux années en alternance : le parcours « [Management durable et innovant des ressources humaines](#) » formera une vingtaine d'étudiants avec cette pédagogie.

La future promotion de M1 sera sélectionnée au printemps 2024, et les étudiants admissibles pourront ensuite proposer à l'IAE les contrats établis avec les organisations prêtes à les recruter. Ces organisations peuvent être des entreprises, des établissements publics ou des associations ; les contrats proposés par les organisations de l'écosystème de Grenoble-Isère seront examinés avec intérêt.

L'école validera ensuite les contrats en suivant les critères suivants :

- ✓ [affectation](#) : les alternants doivent être affectés dans le service en charge des ressources humaines d'une entreprise ou d'une organisation (hors cabinet de recrutement ou société d'intérim) ;
- ✓ [missions](#) : les activités et missions doivent être diverses et graduées sur deux ans. S'il y a des missions relatives au recrutement, celles-ci ne doivent pas occuper plus qu'une année ;
- ✓ [encadrement](#) : les alternants doivent être encadrés par une personne de niveau Master ou équivalent, disposant d'une expérience significative en gestion des ressources humaines ;
- ✓ [environnement de travail](#) : la présence d'autres étudiants en formation (stagiaires ou alternants) doit être limitée ; le cas échéant, leur nombre et leur qualité doivent être précisés.

Contact pédagogique : christian.defelix@grenoble-iae.fr